

2 cm

2 cm

Ce plan spécimen représente un arpentage fait selon les chapitres 2.2, 3 et 6 des normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada.

Ce plan de Notes d'arpentage représente:
* des notes d'arpentage du placement des bornes pour un arpentage avec monumentation différée

Pour les signatures numériques, cet espace doit être laissé libre pour le bloc d'enregistrement AATC

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

DATE: _____

SPÉCIMEN SEULEMENT

NOTES D'ARPENTAGE DES
LOTS 1 À 19
BLOC 2 ET LOTS 30 (CHEMIN) À
33 (CHEMIN)
KUGLUKTUK, NUNAVUT
(POUR LE PLACEMENT DES BORNES DU PLAN XXXX CLSR, XXXXXX BE)

(POUR LA DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, VOIR LE CHAPTITRE 2.2,
DIRECTIVES POUR LA PREPARATION DES PLANS D'ARPENTAGE)

CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU _____ (date) AU _____ (date)
PAR _____ (Nom de l'arpenteur), ATC.

ÉCHELLE 1 : 500

16 8 0 20 40 MÈTRES

20 12 4
POUR RESPECTER L'ÉCHELLE DU PLAN ET ASSURER UNE LISIBILITÉ OPTIMALE, LE TRACÉ DU PLAN DOIT AVOIR UNE
UNE DIMENSION DE 600MM PAR 1240MM.

LEGENDE

LES DIRECTIONS SONT DES GISEMENTS U.T.M. PROVENANT DU PLAN _____ CLSR ET SE RAPPORTENT AU MÉRIDIEEN CENTRAL
DU FUSEAU 11 (LONGITUDE 117° OUEST).

STATION DE CONTRÔLE PCG (description du repère)
BORNE ATC 77 PLACÉE
LIGNE DE CHEMINEMENT
LES TERRES VISÉE PAR CE PLAN
BORNE ATC TROUVÉE

LES DISTANCES APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT HORIZONTALES, ÉTABLIES AU NIVEAU TERRAIN ET EXPRIMÉES EN MÈTRES.

POUR OBTENIR LES DISTANCES SUR LE PLAN DE LA PROJECTION, LES DISTANCES DOIVENT ÊTRE MULTIPLIÉES
PAR LE FACTEUR ÉCHELLE MOYEN DE 0.9996746.

TOUTES LES BORNES PLACÉES DURANT CET ARPENTAGE PORTENT L'INSCRIPTION DU NUMÉRO DE LOT APPROPRIÉ, DU
NUMÉRO DE BLOC, DU NUMÉRO DE CHEMIN, L'ANNÉE 2014/15 AINSI QUE "R" POUR UN CHEMIN LORSQUE APPLICABLE.

TOUTES LES BORNES SONT ACCOMPAGNÉES D'UN PIQUET DE BOIS DE 0,05 X 0,05 X 0,60.

LE RAPPORT D'ARPENTAGE POUR CET ARPENTAGE EST ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO FB _____ CLSR.

NOTE SUR LE PLACEMENT DES BORNES:
-BORNE TÉMOIN PLACÉE POUR #362 POUR LOT 31 (CHEMIN) CAR...

OBJET: Article 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada
CERTIFIÉE CONFORME

(Arpenteur), A.T.C., _____, DATE _____



COORDONNÉES U.T.M. - NAD83 (SCRS), FUSEAU 11 - MÉRIDIEEN CENTRAL 117°O				
COORDONNÉES NAD83 (SCRS) TELLES QUE COPIÉES DU PLAN _____ CLSR - LES ÉLEVATIONS SONT À L'ELLIPSOÏDE EN RÉFÉRENCE AU NAD83 (SCRS)				
STATION	NORD	EST	HAUTEUR ELLIPSOÏDALE	FEC
PCG1	7524063.82	579417.73	45.16	0.9996746
PCG2	7523644.54	579946.40	33.43	0.9996746
PCG3	7523732.86	578579.65	2.20	0.9996746
PCG4	7524093.69	579759.00	7.41	0.9996746

LES COORDONNÉES DES STATIONS PCG SONT EN NAD83(SCRS), ÉPOQUE V4 (2002,0)

PROJET:
LISTE DE VÉRIFICATION AATC: